

9012/17

(OR. en)

PRESSE 22
PR CO 22

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3534^e session du Conseil

Affaires étrangères

Commerce

Bruxelles, le 11 mai 2017

Président **Christian Cardona**
Ministre maltais de l'économie, de l'investissement et
des petites entreprises

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Nouvelle méthode antidumping	4
Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires	5
Mise en œuvre des accords de libre-échange	6
Divers	7
– Relations commerciales entre l'UE et l'Ukraine	7
– Relations commerciales avec le Myanmar/la Birmanie.....	7
– Relations commerciales avec l'Australie, le Chili et la Nouvelle-Zélande	7
– Réflexions sur la mondialisation	7
Points abordés au cours du déjeuner	8
– Relations commerciales avec le Japon, le Mercosur et le Mexique.....	8

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COMMERCE

– Examen des politiques commerciales de l'OMC	9
– Préférences commerciales vis-à-vis du Sri Lanka	9
– Accord d'association avec le Chili.....	9

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Non-prolifération des armes de destruction massive 10
- Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE) 10
- Relations avec la Tunisie 11
- Projet de déclaration de la Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le développement urbain durable 11

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Schengen - contrôles aux frontières intérieures 12
- Évaluation de Schengen 12
- Évaluation de Schengen 12

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

- 47^e session du Conseil de l'EEE 12

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Nouvelle méthode antidumping

Le Conseil a fait le point des travaux concernant une nouvelle méthode destinée à évaluer les distorsions du marché résultant de l'intervention de l'État dans des pays tiers.

Il s'est prononcé en faveur d'un mandat approuvé par les ambassadeurs de l'UE le 3 mai 2017 en vue des négociations avec le Parlement européen. Il a réaffirmé qu'il était résolu à combattre les pratiques commerciales déloyales qui ont une incidence sur l'industrie de l'UE.

Le Conseil a demandé au Parlement d'approuver rapidement sa propre position de négociation, de sorte qu'un accord puisse être obtenu et que le règlement s'applique bien avant la fin de l'année 2017.

La nouvelle méthode antidumping abandonne la distinction qui existait auparavant entre les pays ayant ou n'ayant pas une économie de marché. Elle met en place un système qui n'est pas dirigé contre un pays ou un autre et s'applique de façon égale à tous les membres de l'OMC.

Les travaux sur la proposition sont menés parallèlement à une révision distincte et de plus grande envergure des instruments de défense commerciale de l'UE, proposée en 2013.

Le règlement doit être adopté par le Conseil à la majorité qualifiée, en accord avec le Parlement européen. La présidence entamera les discussions dans le cadre du "trilogue" avec le Parlement européen dès que celui-ci aura défini sa propre position de négociation.

[Proposition de la Commission sur la nouvelle méthode antidumping](#)

[Conclusions du Conseil européen, 21 octobre 2016](#)

Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires

Le Conseil a examiné les évolutions et les perspectives en ce qui concerne la 11^e conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra du 11 au 14 décembre 2017 à Buenos Aires.

Les ministres ont partagé l'avis de la Commission selon lequel il est urgent que les discussions en cours sur les conclusions possibles de la conférence aboutissent rapidement à des résultats tangibles.

Depuis la dernière réunion, tenue à Nairobi en décembre 2015, l'UE prépare sa position en vue de la prochaine conférence ministérielle. Elle entend jouer un rôle moteur pour parvenir à un résultat concluant et équilibré à Buenos Aires. Les objectifs de l'UE sont de renforcer le rôle central de l'OMC dans le système commercial multilatéral et d'obtenir des résultats concrets.

Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne les subventions à la pêche et plusieurs autres domaines font l'objet de discussions, notamment l'agriculture, les services et le commerce électronique.

[Page web de l'OMC sur la 11^e conférence ministérielle](#)

Mise en œuvre des accords de libre-échange

Le Conseil a examiné la mise en œuvre des accords de libre-échange.

Il est convenu de la nécessité de coordonner les efforts consentis par la Commission, les États membres et le monde des affaires afin d'assurer une mise en œuvre efficace.

Les ministres ont échangé des idées sur la manière d'appliquer les dispositions convenues d'une façon qui garantirait que les opérateurs et les citoyens de l'UE en tirent pleinement parti. Ils ont réfléchi aux améliorations qui peuvent être apportées en termes de pratiques nationales, de coopération et d'actions coordonnées à l'échelle de l'UE.

Un nombre croissant d'accords de libre-échange (ALE) est conclu au niveau de l'UE. À l'heure actuelle:

- 23 ALE sont mis en œuvre ou l'ont été;
- 6 ALE ont été conclus mais leur mise en œuvre n'a pas encore commencé.

Ces accords sont de natures très variées. Tandis que les anciens accords avaient un champ d'application restreint et des ambitions limitées, les ALE de "nouvelle génération" sont des partenariats plus approfondis et plus complets dont les engagements couvrent un large éventail de domaines.

[Page web de la Commission sur les accords de libre-échange de l'UE](#)

Divers

– *Relations commerciales entre l'UE et l'Ukraine*

Le Conseil a fait le point sur l'état d'avancement d'une proposition relative à des mesures commerciales temporaires en faveur de l'Ukraine.

La proposition vise à améliorer l'accès de l'Ukraine au marché de l'UE en ce qui concerne les produits industriels et agricoles, compte tenu de la situation économique difficile que connaît le pays et des efforts de réforme économique qu'il a entrepris. Elle renforce les dispositions commerciales déjà introduites dans le cadre de l'accord d'association UE-Ukraine.

– *Relations commerciales avec le Myanmar/la Birmanie*

Le Conseil a examiné les progrès accomplis dans la négociation d'un accord de protection des investissements avec le Myanmar/la Birmanie.

L'accord vise à offrir un climat d'investissement prévisible et sûr aux investisseurs des deux parties dans le cadre d'une stratégie d'action globale avec le Myanmar/la Birmanie. Les négociations touchent à leur fin.

– *Relations commerciales avec l'Australie, le Chili et la Nouvelle-Zélande*

La Commission a informé le Conseil des évolutions concernant les relations commerciales avec l'Australie, le Chili et la Nouvelle-Zélande.

Les débats, qui visaient à définir le champ d'application potentiel d'accords de libre-échange, se sont achevés avec les trois pays. La Commission devrait présenter des propositions en juin 2017, afin de permettre le lancement des négociations plus tard dans l'année.

– *Réflexions sur la mondialisation*

La Commission a présenté un document de réflexion sur la mondialisation, qui a été publié dans le cadre du suivi de son Livre blanc sur l'avenir de l'Europe datant de mars 2017.

[Communiqué de presse concernant le document de réflexion de la Commission sur la maîtrise de la mondialisation](#)

Points abordés au cours du déjeuner

– *Relations commerciales avec le Japon, le Mercosur et le Mexique*

Les ministres ont fait le point sur l'évolution des négociations relatives à des accords de libre-échange avec le Japon, le Mercosur et le Mexique, et ont évalué les chances de conclure les pourparlers.

Les pourparlers avec le Japon ont atteint un stade décisif. Le 21 mars 2017, les dirigeants de l'UE et du Japon se sont engagés à faire avancer les négociations et une nouvelle session de pourparlers s'est tenue au début du mois d'avril.

Les pourparlers avec le Mercosur, le bloc économique le plus important de l'Amérique du Sud, ont bien progressé. La session de négociation la plus récente s'est tenue dans la semaine du 20 mars 2017.

Les négociations avec le Mexique s'intensifient. Le 1^{er} février 2017, l'UE et le Mexique ont convenu d'accélérer les négociations sur la modernisation d'un accord de libre-échange existant. Une session de négociation s'est tenue début avril.

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Japon](#)

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Mercosur](#)

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Mexique](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COMMERCE

Examen des politiques commerciales de l'OMC

Le Conseil a adopté une décision établissant la position de l'UE au sein de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne la fréquence des examens des politiques commerciales des membres de l'OMC. Le Conseil a décidé de se prononcer en faveur d'un allongement d'un an de chaque cycle d'examen existant, ce qui porterait leurs durées respectives à trois, cinq et sept ans (doc. [7671/17](#)).

Préférences commerciales vis-à-vis du Sri Lanka

Le Conseil est convenu d'accorder des préférences commerciales supplémentaires au Sri Lanka.

Le Sri Lanka a ratifié et mis en œuvre des mesures figurant dans un certain nombre de convention internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs, à la protection de l'environnement et à la bonne gouvernance. Par conséquent, le Sri Lanka peut désormais prétendre à des préférences tarifaires supplémentaires en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance, en sus du schéma des préférences tarifaires généralisées dont bénéficient tous les pays en développement (doc. [5270/17](#)).

Accord d'association avec le Chili

Le Conseil a adopté une décision autorisant la signature d'un protocole à l'accord d'association existant avec le Chili. Ce protocole tient compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le Conseil a adopté une décision visant à poursuivre le soutien apporté à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies relative à la non-prolifération des armes de destruction massive. Cette décision actualise le soutien de l'UE conformément au processus de réexamen mené en 2016. Pour l'année 2017, le Conseil a affecté un budget de ,635 millions d'EUR à des projets concourant à la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité.

Cette résolution, adoptée en avril 2004, a été le premier instrument international visant à traiter conjointement la question des armes de destruction massive, de leur vecteurs et de leurs éléments connexes. Elle a introduit des obligations contraignantes visant à empêcher les acteurs non-étatiques de se procurer de telles armes et de tels éléments connexes. Depuis lors, l'UE soutient la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en menant différents projets consistant en des ateliers sous-régionaux, des visites dans les pays, des réunions, des manifestations et des actions de formation et de relations publiques.

[Armes de destruction massive \(site web du SEAE\)](#)

Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)

Le Conseil a approuvé le règlement financier du Centre satellitaire de l'UE (CSUE). Le CSUE appuie la prise de décision et l'action de l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune et envoie aux responsables politiques des alertes précoces sur des crises potentielles. Il leur est ainsi possible de prendre des mesures diplomatiques, économiques et humanitaires en temps utile, notamment en termes de planification générique des interventions.

Le CSUE agit sous la direction de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et sous la supervision du Comité politique et de sécurité. Le directeur du CSUE rend compte à un conseil d'administration présidé par la haute représentante de l'Union ou son représentant. Le conseil d'administration est composé d'un représentant de chaque État membre de l'UE et d'un représentant de la Commission.

[Site web du CSUE](#)

Relations avec la Tunisie

Le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue de la treizième session du Conseil d'association UE-Tunisie tenue à Bruxelles le 11 mai 2017. L'UE continuera à promouvoir un vaste dialogue politique avec la Tunisie, en mettant l'accent sur l'ensemble des sujets d'intérêt mutuel, tels que la **jeunesse, la consolidation démocratique et la promotion de la bonne gouvernance, la croissance et le développement socioéconomique inclusif et durable, la sécurité et la lutte contre le terrorisme, la migration, la mobilité et l'intensification des échanges humains, ainsi que la coopération financière.**

[Conseil d'association UE-Tunisie du 11 mai 2017](#)

[Rapport sur l'état des relations UE-Tunisie pour la période 2015-2016](#)

Projet de déclaration de la Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le développement urbain durable

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le développement urbain durable, qui se tiendra au Caire le 22 mai 2017. Les zones urbaines ont un rôle essentiel à jouer dans la transition vers des économies à énergie durable. La région et ses villes subiront les répercussions du changement climatique et du réchauffement planétaire, et sont confrontées à des questions relatives aux migrations et aux réfugiés qui font peser une pression supplémentaire sur les zones urbaines. Par conséquent, il est important que l'Union pour la Méditerranée et ses États membres définissent une vision commune du développement urbain durable et adoptent un programme complet et opérationnel sur ce sujet.

Le Conseil souligne que l'UE et ses États membres sont déterminés à **renforcer encore les capacités des autorités locales** grâce à des programmes de renforcement des capacités, à **fournir et à faciliter la fourniture d'une aide technique** et le transfert de technologies pour des solutions innovantes et durables, à **renforcer l'accès au financement** grâce au développement de mécanismes de financement mixte et à l'association du secteur privé et à **continuer à œuvrer au règlement des conflits** qui ont provoqué des flux migratoires en encourageant un dialogue constructif et sans exclusive grâce à une approche globale des migrations.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Schengen - contrôles aux frontières intérieures

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation visant à prolonger les contrôles temporaires aux frontières intérieures en cas de circonstances exceptionnelles.

[Espace Schengen:le Conseil recommande la prolongation jusqu'à six mois des contrôles aux frontières intérieures](#)

Évaluation de Schengen

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2016 de l'application, par Malte, de l'acquis de Schengen dans le domaine du système d'information Schengen (doc. [9084/17](#))

Évaluation de Schengen

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2016 de l'application, par la Grèce, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la coopération policière (doc. [9086/17](#)).

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

47^e session du Conseil de l'EEE

Le Conseil a défini la position commune de l'UE en vue de la 47^e session du Conseil de l'Espace économique européen, dont la tenue est prévue le 16 mai 2017 à Bruxelles.
